Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Objet : MP Travaux pour le réaménagement du quartier Pont de Bois - Avenant n°2

N° : VA_DEC2020_434
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territorialeset fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article 139 du décret n° 216-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

décidons

De conclure avec la société JEAN LEFEBVRE LILLE FLANDRES, domiciliée à LOOS (59120), l'avenant n°2 relatif au marché de travaux de réaménagement du quartier du Pont de Bois (Lot voirie), afin de tenir compte de l'ajout des prestations suivantes :

- Pour la tranche ferme : Fourniture et pose en trottoir/piste cyclable d'un tampon 80x80 et d'un tampon Ø650 B125 pour fosse compteur d'eau sur dalles réductrices 120x120 cm, y compris mise à niveau des voiles de la fosse.

Soit une plus-value de 1 485 € HT (mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros hors taxe).

Montant initial de la tranche ferme : 515 936 € HT
Montant de l'avenant n°1 : 12 390,40 € HT
Montant de l'avenant n°2 : 1 485 € HT
Nouveau montant de la tranche ferme : 529 811,40 € HT soit une hausse globale de 2.69%

Imputation budgétaire : 2312 824 1120 25 201606 VNRPDB

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 26 novembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177563A-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 3 décembre 2020